



CENTRE DE FORMATION  
DE L'ARTISANAT



Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat

Nouvelle-Calédonie

## SENSIBILISATION AMIANTE BÂTIMENT

### OBJECTIFS

- Connaître les principales caractéristiques physico-chimiques de l'amiante
- Disposer des bases de la réglementation
- Etre capable de reconnaître les principaux matériaux amiantifères
- Connaître les principes généraux de prévention et de protection
- Etre capable d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux amiantifères

### PUBLIC CONCERNÉ

Artisans du bâtiment second œuvre  
(électriciens, maçons..)

### LIEUX

- Centre de Formation de l'artisanat à Nouville
- Antennes CMA Koné, Koumac, Poindimié

### DATE

Consulter le planning de formation sur  
[www.cma.nc](http://www.cma.nc)

## CONTENU TECHNIQUE

### A / PRÉSENTATION

- > L'amiante et les hommes
- > Les caractéristiques physico-chimiques de l'amiante
- > Les dangers de l'amiante
- > L'amiante environnemental en Nouvelle-Calédonie

### B / PRÉSENTATION DE LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

### C / LES ÉTAPES DE LA PRISE EN COMPTE DE L'AMIANTE

- > Identification des activités susceptibles de libérer des poussières d'amiante
- > Principes généraux de prévention et de protection
- > Plan de prévention amiante

### D / PRÉSENTATION DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- > Efficacité, usage et critères de choix, avantages et inconvénients

### E / PRÉSENTATION DES MOYENS DE PROTECTION COLLECTIVE

- > Abattage des poussières, arrosage, fixation, confinement, déprimogènes, techniques de travail...

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

- > Animation du contenu à l'aide de documents de présentation et d'échanges
- > A l'issue de la formation, il sera remis à chaque participant un livret de formation relatif à ladite formation



4 heures



13h/17h



6/12 stagiaires



15 000F

## OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE

Délibération territoriale n° 82 du 25 août 2010 pour toute personne (chefs d'entreprise, salariés) effectuant des travaux sur terrains amiantifères